

Dreier AG  
Transporte • Logistik  
Bahnhofstrasse 1A  
CH-5034 Suhr



E-mail: [info@dreier.ch](mailto:info@dreier.ch)  
Site web: [www.dreier.ch](http://www.dreier.ch)

Suhr, en décembre 2024

## **Adaptation des tarifs 2025**

Chères clientes, chers clients

Nous avons vécu une année riche en événements, dans un contexte de défis économiques. C'est pourquoi nous souhaitons vous informer des conséquences sur la situation des coûts dans le transport pour l'année à venir.

### **Aspects relatifs à la situation des coûts en 2025**

L'un des principaux facteurs de coûts pour l'année 2025 est l'augmentation de 5 % des tarifs de la RPLP, décidée par le Conseil fédéral pour le 1er janvier 2025. Il s'agit d'une augmentation directe des coûts pour chaque kilomètre parcouru. De plus, à l'instigation de la Confédération, tous les véhicules doivent être équipés du nouveau tachygraphe et du nouvel appareil de saisie RPLP. Cela entraîne des temps d'immobilisation des véhicules et des dépenses pour l'installation et la formation des collaborateurs.

De plus, nous sommes confrontés à une forte augmentation des pertes de productivité dans le transport routier de marchandises. Ceci en raison de l'énorme charge de poussière. En 2023, le trafic sur les routes suisses a été congestionné pendant 48 807 heures au total. Cela représente une augmentation de 22,4% par rapport à l'année précédente. Sur ce total, 86,7% sont dus à la congestion du trafic.

De même, les frais de personnel continuent d'augmenter. Nous investissons d'une part dans le maintien du personnel par le biais de la formation et de conditions attrayantes, et d'autre part dans la promotion de la relève.

### **Coûts de transport en 2025**

Sur la base des aspects mentionnés, les taux de fret dans le transport sont augmentés de 1,5%. De même, la base de calcul GU est reprise par l'ASTAG au 01.01.2025. La facturation des prestations supplémentaires se fera selon les dispositions générales actualisées de l'ASTAG. Cette nouvelle base remplace sans transition la version actuellement en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, la majoration pour congestion est adaptée de 4,5% à 6,75% des frais de transport nets. La base de calcul sera publiée sur notre site Internet.

Nous sommes conscients que les augmentations de prix représentent toujours un défi. C'est pourquoi nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour les rendre aussi modérées que possible. Nous vous remercions de votre compréhension et de la prise de connaissance de ces mesures nécessaires qui nous permettront de rester un partenaire fiable. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Meilleures salutations,

La direction de Dreier AG